



La garde alternée suite à la demande de l'enfant

Par **ALLICEA**, le **29/03/2010** à **19:19**

Bonjour,

Mon conjoint à la garde de son fils les week end des semaines paires et la moitié des vacances. Et ce depuis la séparation il y a 8 ans.

Aujourd'hui, son fils de 10 ans (né le 14/10/99) nous demande de venir une semaine sur 2 soit en garde alternée.

Bien évidemment, nous sommes aux anges ce qui n'est pas le cas de sa mère !!

Nous souhaiterions savoir si sa mère a le droit de refusé ou de s'opposé sachant qu'il s'agit d'une demande de l'enfant ?

Et nous aimerions savoir quelles sont les démarches à effectuer, si nous devons prendre un avocat pour l'enfant et un pour nous ou si seul nous devons en prendre un ou au contraire seul l'enfant ?

Restant dans l'attente et vous remerciant par avance,

Sincères salutations